

CONTRÔLES ET DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Vérification de la conformité des installations et des équipements conformément à la réglementation en vigueur.

Titulaires

Lot 1 : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Nicolas BLAISE
06 27 84 26 35
nicolas.blaise@apave.com

Lot 2 : APAVE DIAGNOSTICS

Alexandra AUBINAUD
06 98 86 89 50
alexandra.aubinaud@apave-diagnostics.com



Moyens d'accès



GROUPEMENT DE
COMMANDES



CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché



4 ans

Janvier 2024 à décembre 2027



MARCHÉ ACTIF

Descriptif du marché

Ce marché est constitué de 2 lots :

Lot 1 : Contrôles techniques généraux

Lot 2 : Diagnostics techniques

Les contrôles et diagnostics techniques périodiques permettent :

- de vérifier la conformité réglementaire des installations et des équipements à la réglementation applicable,
- d'informer les établissements adhérents sur la conformité des installations et équipements à la réglementation en vigueur,
- d'obtenir des rapports de contrôle technique et d'en faire des éléments de travail et de discussions, avec la rédaction de documents de synthèse,
- d'améliorer la sécurité technique des installations et équipements au regard des rapports des contrôles techniques,
- A cette fin, le titulaire analyse les non-conformités, leurs antériorités et leur gravité et remet une préconisation par observation formulée.



Les points forts

- La gestion et le suivi commercial en tant que Grand Compte avec une gestion de proximité des prestations.
- Un interlocuteur dédié à chaque établissement : le chef d'agence.
- Un formulaire en ligne pour faciliter la prise en compte des demandes des établissements.
- Le reporting et la veille réglementaire auprès des établissements (newsletter et webinaire).
- Un outil de consultation en ligne : ApogeeOne.
- Des connecteurs de GMAO développés



Des experts hospitaliers

Ce marché a été réalisé par la filière Services du CHU de Nantes, avec la participation de responsables techniques de CHU afin de répondre à l'ensemble de vos besoins.

CONTRÔLES ET DIAGNOSTICS TECHNIQUES



Descriptif

Lot 1 : Contrôles techniques généraux

- **Sous-lot 1** : Installations électriques
- **Sous-lot 2** : Installations de protection contre la foudre
- **Sous-lot 3** : Installations de protection incendie
- **Sous-lot 4** : Installations thermiques, climatisation
- **Sous-lot 5** : Equipements sous pression
- **Sous-lot 6** : Installations de gaz combustible
- **Sous-lot 7** : Installations de cuisson
- **Sous-lot 8** : Installations de gaz médicaux
- **Sous-lot 9** : Ascenseurs, monte-charges, élévateurs de personnes, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- **Sous-lot 10** : Portes, portails
- **Sous-lot 11** : Machines
- **Sous-lot 12** : Appareils et accessoires de levage
- **Sous-lot 13** : Equipements pour travaux temporaires en hauteur et de protection
- **Sous-lot 14** : Cuves, bassins et réservoirs
- **Sous-lot 15** : Equipements sportifs et aires de jeux
- **Sous-lot 16** : Radon, rayonnements électromagnétiques, rayonnements optiques
- **Sous-lot 17** : Eau (disconnecteurs) et pollution de l'eau
- **Sous-lot 18** : Air intérieur
- **Sous-lot 19** : Nuisances sonores
- **Sous-lot 20** : Polluants atmosphériques
- **Sous-lot 21** : I.C.P.E.
- **Sous-lot 22** : Valeurs limites d'exposition professionnelle
- **Sous-lot 23** : Transport matières dangereuses

Lot 2 : Diagnostics techniques

- **Sous-lot 1** : Diagnostic technique immobilier
- **Sous-lot 2** : Accessibilité handicapés et P.S.E.
- **Sous-lot 3** : Diagnostic amiante



Bon usage

L'organisation mise en place est la suivante :

- Rendez-vous entre l'établissement et le titulaire pour définir les missions.
- Envoi d'un planning annuel d'intervention.
- Validation des avis de passage 15 jours ouvrés avant les échéances, avec les horaires d'intervention.
- Rappel des conditions d'exécution et les règles de sécurité.
- Vérification de l'état de conservation des installations et équipements.
- Restitution sur les constats effectués et formalisation de recommandations d'amélioration.
- Explication des observations et recommandations.
- Proposition d'assistance éventuelle, d'actions correctives.
- Signature du registre de sécurité.
- Alerte en cas de non-conformité grave constatée lors de la visite.
- Formalisation du rapport d'intervention.
- Rédaction de la synthèse des observations et des recommandations.
- Emission d'un rapport.
- Bilan des interventions de l'année en fin d'exercice avec proposition d'axes de progrès.



Nous rejoindre

Vous êtes adhérent UniHA ?

Ce marché est accessible à n'importe quel moment en demandant une convention de mise à disposition en ligne via l'outil de la centrale d'achat accessible dans l'espace adhérents.

Vous souhaitez adhérer à UniHA ?

Contactez le service Relations Etablissements à contact@uniha.org ou par téléphone au 04 86 80 04 78.



Informations auprès de la filière services :



COORDONNATEUR : Clément PARMENTIER

ACHETEUR : Morgane GIORGI

morgane.giorgi@uniha.org Tel : 06 07 48 14 89

ASSISTANTE ACHATS : Virginie Rocher

Virginie.rocher@uniha.org Tel : 02 53 48 26 86

